



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Politique fiscale

Question écrite n° 8654

### Texte de la question

M. Michel Hunault appelle l'attention de M. le ministre du budget sur la réserve incitative qui consisterait à faire bénéficier d'un crédit d'impôt l'employeur qui faciliterait l'exercice de la mission de sapeur-pompier volontaire aux membres du personnel travaillant au sein de son entreprise. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser sa position sur cette proposition.

### Texte de la réponse

La technique du crédit d'impôt imputable sur les impôts d'Etat a pour objet d'accompagner l'effort engagé par les entreprises en vue d'améliorer leur compétitivité, et non de compenser financièrement les contraintes supportées à raison du fonctionnement d'un service public dont le financement incombe aux collectivités locales. Des lors, le mécanisme du crédit d'impôt ne serait pas une solution adaptée à la préoccupation évoquée par l'honorable parlementaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Hunault Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8654

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** budget, porte-parole du gouvernement

**Ministère attributaire :** budget, porte-parole du gouvernement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 1993, page 4312

**Réponse publiée le :** 27 juin 1994, page 3273